

# Problème de chauffage et de facture

Par alexandre du 47, le 05/02/2013 à 17:55

bonjour a toutes et tous,

voici mon problème : j'ai emménage dans une maison au 1er décembre. au bout de quelques jours la chaudière s'éteint se rallume et s'éteint encore. j'appelle le réparateur et les propriétaires pour qu'ils me changent la pièce, ce n'est toujours pas fait. je viens de recevoir une facture de gaz s'élevant a plus de 250 euros pour seulement un mois. Ai-je le droit d'imposer aux propriétaires de régler la note? a savoir qu'il y a de la moisissure qui parait dans plusieurs pièces, donc certainement un mur porteur imbibé et donc plus isolant.

je vous remercie de l'aide pour vous pourrez m'apporter.

## Par cocotte1003, le 05/02/2013 à 18:04

Bonjour,le bailleur n'est pas responsable de votre note. Envoyez lui une lrar pour exiger que les réparations soient faites sous huitaine sans quoi vous saisirez le service d'hygiene (mairie) pour faire etre le logement en insalubrité puisqu'il moisit. n'oubliez pas de bien noté précisément tous les endroits qui s'abiment afin qu'il ne vous facture pas les réparations à votre départ, cordialement

Par Lag0, le 05/02/2013 à 19:40

#### Bonjour,

250€ de gaz en hiver pour une maison, cela ne me parait pas particulièrement élevé. C'est à peu près ce que je paie (450 à 500€ pour 2 mois en hiver) en ne chauffant pourtant qu'à 19°C quand nous sommes là et 17°C pendant la journée de travail et la nuit quand nous sommes sous la couette.

### Par cocotte1003, le 05/02/2013 à 19:43

heureusement que je suis en géothermie!!!, cordialement

#### Par alexandre du 47, le 06/02/2013 à 20:46

250euros en plus de l'estimation de 100euros par mois, ce qui fait quand meme 350euros pour 1 mois pour une maison de 70m². (soit disant classé en B )

Merci cocotte1003, je regrette de ne pas pouvoir lui faire payer la note puisque c'est la conséquance de son mauvais entretient du domicile mais bon.

un grand merci pour vos réponses.